

**PROCES VERBAL**  
**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S. – MIRMANDE**  
**Séance du 05 avril 2024**

**I.VERIFICATION DU QUORUM**

Monsieur Le Maire, Président de séance, fait l'appel des présents et lit les différentes procurations. Monsieur Le Maire atteste que le quorum est atteint.

**Etaient présents par ordre alphabétique les membres suivants :**

Maryse BRUN, Sandrine DUBOIS, Annie GUITTON, Michel IGOUT, Benoît MACLIN, Philippe MINGUEZ.

**Excusés ayant donné pouvoir :** Eve FUSARO-BOGENEZ,

**Absents :** Coralie BASSET, Céline CHOULET, Josiane LAFAY,

**A été élu secrétaire de séance :** Philippe MINGUEZ

**III.ORDRE DU JOUR**

- ✓ Vote du compte administratif 2023 ok
- ✓ Approbation du compte de gestion 2023 ok
- ✓ Affectation du résultat exercice 2023 ok
- ✓ Vote du budget primitif 2024 ok
- ✓ Questions diverses

**IV . DELIBERATIONS**

**1 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023**

Le Président ne participe pas au vote.

Par 6 voix pour, le Conseil d'Administration approuve le Compte Administratif de l'exercice 2023 et arrête ainsi les comptes :

**Investissement**

Dépenses Prévu : 0.00  
Réalisé : 0.00  
Reste à réaliser : 0.00

**Fonctionnement**

Dépenses Prévu : 3 472.06  
Réalisé : 1 080.00  
Reste à réaliser : 0.00

Recettes Prévu : 0.00  
Réalisé : 0.00  
Reste à réaliser : 0.00

Recettes Prévu : 3 472.06  
Réalisé : 433.34  
Reste à réaliser : 0.00

**Résultat de clôture de l'exercice**

Investissement : 0.00  
Fonctionnement : - 646.66  
Report 2022 : 3 372.06  
Résultat global EXCEDENT : 2 725.40

**2 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION**

Les membres du conseil d'administration, après s'être fait présenter le compte administratif du CCAS de

l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion du CCAS 2023 dressé par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif et l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du CCAS de l'exercice 2023,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que la gestion est régulière,

Par 7 voix pour, après en avoir délibéré, le Conseil d'administration approuve à l'unanimité le compte de gestion 2023 de la comptabilité du CCAS.

### **3 : AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2023**

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Résultat de l'exercice 2023, qui est égal au compte 12 « résultat de l'exercice » figurant au compte de gestion :

-646,66

Report à nouveau (solde créditeur « 110 » ou débiteur « 119 » du compte de gestion) :

3 372,06

Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2023 :

(A+B) 2 725,40

#### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

Solde d'exécution (avec les résultats antérieurs)

0

Restes à réaliser : Restes à réaliser : Soldes des restes à réaliser :

Dépenses : 0 Recettes : (D)

Besoin de financement à la section d'investissement

(E = C + D) 0

Par 7 voix pour, après en avoir délibéré :

Décide d'affecter au budget pour 2024, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 de la façon suivante :

1°) – couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de 0

2°) – le surplus (A+B-F) est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté »

### **4 : BUDGET PRIMITIF 2024**

Le Conseil d'administration examine le budget primitif 2024 qui s'établit ainsi :

### **Fonctionnement :**

Dépenses : 3 525,44 :  
Recettes : 3 525,44

### **Investissement :**

Dépenses : 0.00  
Recettes : 0.00

Par 7 voix pour, le Conseil d'administration approuve le budget primitif 2024 pour le CCAS.

### **Questions diverses :**

L'assemblée s'interroge sur la meilleure façon de transmettre les bons cadeaux aux anciens, les distribuer ou leur demander de venir les chercher en mairie.

Maryse BRUN demande si le « siège » de Monsieur JOHANY doit être remplacé.

Le Président répond qu'étant donné qu'il n'y a pas de suppléant et que l'assemblée peut délibérer (10 membres), ce n'est pas nécessaire.

L'assemblée discute au sujet des concessions restantes dans le cimetière et sur le travail qu'est en train d'effectuer la société qui a été mandatée par la commune pour la restructuration du cimetière.

Le Président lève la séance à 18h.